

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2646

2 décembre 2010

SOMMAIRE

Amber S.A.	126962	ING REEOF Soparfi A S.à r.l.	126999
Coatink Consultancy GmbH	127000	Innisfree F3 S.à r.l.	126988
de Wouters d'Oplinter & Cie	127004	Innovative Solutions and Advisory Services for European Business S.A.	126988
East - West International	126989	Institut für Angewandte Betriebswirtschaft Holding AG	126999
Firebird Mongolia Holdings S.à r.l.	127003	Interlock Investholding S.à r.l.	126999
Flavia Investholding S.à r.l.	126962	International Glasholding S.A.	126984
Flexafort Investholding S.à r.l.	126962	Intrasteel S.A.	127000
Floeanville Investholding S.à r.l.	126963	Intrasteel S.A.	127002
Fort Luxembourg S.A.	126963	Invas S.A.	127002
Fortyifty Investholding S.à r.l.	126963	Investment 2000 S.A.	126999
Fox S.A.	126964	Iridium Investholding Sarl	127003
Fragrana S.A., SPF	126964	Isaseb S.A.	126988
Freelander Investholding S.à r.l.	126968	Isodon Investholding S.à r.l.	127003
Fujiyama S.à r.l.	126962	IV Capital S.à r.l.	127003
Gefco Consulting S.à r.l.	126969	JFDA S.A.	127004
Geser Monde S.A.	126969	Joan Services S.A.	127004
Geser Monde S.A.	126969	Juegdgèigner Lëtzebuerg	127007
Globalis S.A.	126970	Kensalys S.A.	127005
Goldeneye S.A.	126970	Kensalys S.A.	127005
GPE Luxembourg S.A.	126970	Knollwood S.à r.l.	127004
Grupo Imoveis S.A.	126968	Koppelwee S.à r.l.	127006
Guardian Europe S.à r.l.	126968	Latitude Luxembourg S.à r.l.	127006
Hansainvest Trust S.A.	126970	Leisure Park Holdings S.A.	126964
HDV International S.A.	126983	LeverageSource VI S. à r.l.	127006
HDV International S.A.	126968	L.G.S.H. S.à r.l.	126998
Herculon Investholding S.à r.l.	126984	Olympus Investment S.à r.l.	127006
HGS International S.à r.l.	126984	RGI Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	126983
HGS Luxembourg LLC, S.C.S.	126987	veNova S.A.	126988
HGS Luxembourg LLC, S.C.S.	126984	WPP Luxembourg Germany Holdings 2 S.à r.l.	126963
Hymmo S.A.	126988	WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l.	126969
Immobilière de Abweiler S.A.	126989	WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l.	127005
Inari Real Estate S.A.	126989		
Inari Real Estate S.A.	126998		
ING European Infrastructure S.à r.l.	126998		
ING Industrial Real Estate Luxembourg S. à r.l.	126998		

Fujiyama S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 57, rue Jean-Pierre Michels.
R.C.S. Luxembourg B 142.587.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2010

Siège social:

Les associés décident de transférer le siège social de la société du 85, rue Victor Hugo L-4141 Esch-sur-Alzette au 57, rue Jean-Pierre Michels L-4243 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29/10/2010.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2010143938/16.

(100165362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Flavia Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 84.659.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143928/9.

(100164930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Flexafort Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.389.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143929/9.

(100164924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Amber S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 13.464.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009, tenue en date du 05 juillet 2010 que:

Sont réélus en qualité d'Administrateurs de la société:

- Monsieur Giuseppe RAGGI, Employé de Commerce, né le 18 août 1948 à Viganello, Suisse, demeurant au 03, Via al Forte, CH-6900, Lugano, Suisse.

- Monsieur Claudio OTTAVIANI, Licencié en Sciences Economiques, né le 11 février 1955 à Viganello, Suisse, demeurant au 03, Via al Forte, CH-6900 Lugano, Suisse.

- Monsieur Fabrizio OTTAVIANI, né le 09 janvier 1954 à Viganello, Suisse, demeurant au 03 Via al Forte, CH-6900 Lugano, Suisse.

Est réélu Commissaire aux comptes:

- H.R.T. Révision S.A, avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

Le siège social de la société est transféré du 25 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010146187/26.

(100166424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Floeanville Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.815.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143930/10.

(100164931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Fort Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 128.362.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143931/10.

(100165535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Fortyifty Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.807.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143932/9.

(100165582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

WPP Luxembourg Germany Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.085.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 148.456.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 26 octobre 2010

L'associé unique a décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Germany Holdings 2 S.à r.l.

Signature / Signature

Un Mandataire / Un Mandataire

Référence de publication: 2010144637/25.

(100164741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Fox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143933/9.

(100164953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Fragrana S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.973.

Le Bilan au 31.03.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143935/9.

(100165624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Leisure Park Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.017.774,50.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.089.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of October.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of "Leisure Park Holdings S.A.", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.089, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN on February 5, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 663 dated March 26, 2009, which articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Martine SCHAEFFER dated November 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2533 dated December 29, 2009, p. 121543 (the Company).

The Meeting is presided over by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address at Luxembourg (the Chairwoman).

The chairwoman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, lawyer, with professional address at Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairwoman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present minutes after having been signed by the Shareholders or their representatives or holder(s) of the powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the Shareholders represented at the present Meeting shall also remain attached to the present minutes and signed by the holder(s) of the powers of attorney and the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairwoman declares and requests the notary to record:

I.- As appears from the attendance list, the ten million (10,000,000) shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed.

II.- That the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices, and, as the case may be, of the existing shareholders' preferential subscription right;

2. Increase of the share capital by an amount of seventeen thousand seven hundred seventy-four euro and fifty cents (EUR 17,774.50), in order to raise it from its present amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) to one million

seventeen thousand seven hundred seventy-four euro and fifty cents (EUR 1,017,774.50), by creating and issuing one hundred seventy-seven thousand seven hundred and forty-five (177,745) new shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each;

3. Subscription for and payment of the share capital increase set out in item 2;
4. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company;
5. Amendment of the shareholders' register; and
6. Miscellaneous.

III.- That after deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices. The Shareholders, present or represented, consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting unanimously resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventeen thousand seven hundred and seventy-four euro and fifty cents (EUR 17,774.50), in order to raise it from its present amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) to one million seventeen thousand seven hundred seventy-four euro and fifty cents (EUR 1,017,774.50), by creating and issuing one hundred seventy-seven thousand seven hundred and forty-five (177,745) new shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each.

Third resolution

The Meeting resolves to admit the subscription of the one hundred seventy-seven thousand seven hundred and forty-five (177,745) new shares, as set out below:

Intervention - Subscription and Payment

Thereupon, Investindustrial IV L.P., a limited partnership having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom, registered with the Register of Commerce and Companies of London under number LP 12543, represented by its general partner BI-Invest GP Limited, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, registered with the Register of Commerce and Companies of Jersey under number 99032, duly represented by Mrs Rachel UHL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declared that it subscribed for one hundred seventyseven thousand seven hundred and forty-five (177,745) new shares, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, and fully paid them up by the conversion into capital of an liquid, certain and mature claim against the Company, to the extent of seventeen thousand seven hundred and seventy-four euro and fifty cents (EUR 17,774.50).

The said contribution in kind was valued and approved by a report established by Alter Audit S.à r.l., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, on August 9, 2010 in accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the Luxembourg law governing commercial companies dated August 10, 1915, as amended.

The conclusion of the report established in French is the following:

“Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 177.745 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 0,10 chacune.

A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences de l'article 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable.”

The said report shall remain attached hereto.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting unanimously resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, to be read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at one million seventeen thousand seven hundred seventy-four euro and fifty cents (EUR 1,017,774.50), represented by ten million one hundred seventy-seven thousand seven hundred and forty-five (10,177,745) shares in registered form, having a par value of ten cents (0.10) each, all subscribed and fully paid.”

Fifth resolution

The Meeting resolves that the shareholders' register shall be amended in order to reflect to above resolutions, and gives power to any director of the Company, with full power of substitution, to proceed with the said amendments.

126966

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately three thousand euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties and the members of the board meeting signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-six octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de «Leisure Park Holdings S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.089, constituée par un acte de Maître Paul BETTINGEN du 5 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 663 en date du 26 mars 2009, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine SCHAEFFER en date du 20 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2533 en date du 29 décembre 2009, p. 121543 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (la Présidente).

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur).

La Présidente, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les Actionnaires, présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence, qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les Actionnaires ou leurs représentants ou le(s) mandataire(s) des Actionnaires représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées par le(s) mandataire(s) et les membres du Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et demande au notaire d'acter:

I. Tel qu'il ressort de la liste de présence, les dix millions (10.000.000) d'actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR), représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de manière que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les Actionnaires ont été préalablement informés;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation, et, si nécessaire, renonciation au droit de souscription préférentielle des actionnaires existants;

2. Augmentation du capital social par un montant de dix-sept mille sept cent soixante-quatorze euros et cinquante centimes d'euros (17.774,50 EUR), afin de le porter de son montant actuel de un million d'euros (1.000.000 EUR) à un million dix-sept mille sept cent soixante-quatorze euros et cinquante centimes d'euros (1.017.774,50 EUR), par la création et l'émission de cent soixantedix-sept mille sept cent quarante-cinq (177.745) nouvelles actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital telle que définie au point 2;

4. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;

5. Modification du registre des actionnaires; et

6. Divers.

III. Qu'après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société, étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. Les Actionnaires, présents ou représentés, se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel par un montant de dix-sept mille sept cent soixante-quatorze euros et cinquante centimes d'euros (17.774,50 EUR), afin de le porter de son montant actuel de un million d'euros (1.000.000 EUR) à un million dix-sept mille sept cent soixante-quatorze euros et cinquante centimes d'euros (1.017.774,50 EUR), par la création et l'émission de cent soixante-dix-sept mille sept cent quarante-cinq (177.745) nouvelles actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'admettre la souscription de cent soixante-dix-sept mille sept cent quarante-cinq (177.745) nouvelles actions, comme suit:

Intervention - Souscription et Libération

Ces faits exposés, Investindustrial IV L.P., un limited partnership ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres, W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Londres sous le numéro LP 12543, représenté par son associé commandité BI-Invest GP Limited, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Iles Britanniques, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 99032, dûment représenté par Madame Rachel UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, a déclaré souscrire à cent soixante-dix-sept mille sept cent quarante-cinq (177.745) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune, et de les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur à l'encontre de la Société, d'un montant de dix-sept mille sept cent soixante-quatorze euros et cinquante centimes d'euros (17.774,50 EUR).

Ledit apport en nature fut évalué et approuvé par un rapport établi par Alter Audit S.à r.l., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, le 9 août 2010 conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion dudit rapport qui est établi en français est la suivante:

“Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 177.745 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 0,10 chacune.

A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences de l'article 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable.”

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à un million dix-sept mille sept cent soixante-quatorze euros et cinquante centimes d'euros (1.017.774,50 EUR), représenté par dix millions cent soixante-dix-sept mille sept cent quarante-cinq (10.177.745) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que le registre des actionnaires devra être modifié afin de refléter les résolutions ci-dessus, et donne pouvoir à tout administrateur de la Société, avec tout pouvoir de substitution, de procéder à ces modifications.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à trois mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes et les membres du bureau, ils ont signé ensemble avec nous, le Notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 27 octobre 2010. Relation LAC/2010/47031. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Référence de publication: 2010144339/198.

(100166029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Freelander Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.410.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143936/10.

(100164925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Grupo Imoveis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 154.724.

EXTRAIT

Il résulte d'un changement d'adresse que monsieur Pedro Miguel DA FONSECA GONCALVES est désormais domicilié au 40, Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 Octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010143940/12.

(100165358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Guardian Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 23.829.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société du 15 avril 2009

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2009 au siège de la société, Zone Industrielle Wolser L - 3452 Dudelange, que le conseil de Gérance de la société a décidé de retirer William Davidson, Gérant, du Conseil de Gérance

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010143942/16.

(100165333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

HDV International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.072.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2010

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16 septembre 1969 à Mont Saint Martin (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société

HDV INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2010143955/16.

(100165712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Gefco Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.580.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143943/9.

(100164938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Geser Monde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 140.983.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143946/10.

(100165018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Geser Monde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 140.983.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143947/10.

(100165019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 141.416,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 112.018.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société le 26 octobre 2010

Les associés ont décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l.

Signature / Signature

Un Mandataire / Un Mandataire

Référence de publication: 2010144638/25.

(100164773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Globalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.461.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 29 octobre 2010 à 9 h

Il résulte dudit procès-verbal que la société PROCEDIA Sàrl a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Bertrange, le 29 octobre 2010.

Pour GLOBALIS SA

Référence de publication: 2010143948/13.

(100165337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Goldeneye S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.483.

—
La version abrégée des comptes au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010143949/11.

(100165674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

GPE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.412.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143950/10.

(100164896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Hansinvest Trust S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 156.308.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of October.

Before the undersigned, Maître Marc Lecuit, civil law notary, residing in Mersch.

There appeared

Stichting HANSAINVEST TRUST, a foundation (Stichting) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered address at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam and being registered with the trade register of the Chambers of Commerce for Amsterdam (handelsregister van de Kamers vann Koophandel voor Amsterdam) under number 34393469 (the Shareholder),

duly represented by Mrs. Anja Lakoudi with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "HAN-SAINVEST TRUST SA" (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated March 22nd, 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Board is entitled to create one or more compartments (referencing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate. The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Friday in May of each year at 11.30 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting. Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

Where the Company is managed by a Board, the Board shall consist of category A director(s) and category B director(s), determined by the Sole Shareholder or the shareholders.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or

electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, at least one of which must be a category B director, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 25. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 26. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on December 31st, 2010.

The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty one thousand euro) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR1,750 (one thousand seven hundred fifty euro).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 5 (five) directors, two (2) directors being category A directors and three (3) directors being category B directors;

2. the following persons are appointed as category A directors:

- Stephan Blohm, born in Bremerhaven, Germany, on January 25th, 1970, with professional address at 14 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg;

- Peter Schruden, born in Wittlich, Germany, on December 31st, 1965, with professional address at 14 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg;

and the following persons are appointed as category B directors:

- Rolf Caspers, born in Trier, Germany, on March 12th, 1968, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

- Heike Kubica, born in Lutherstadt Eisleben, Germany on July 23rd, 1974, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

- Anja Lakoudi, born in Schlema, Germany, on December 23rd, 1977, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

3. that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2011;

4. that the address of the registered office of the Company is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire, de résidence à Mersch.

A comparu:

Stichting HANSAINVEST TRUST, une fondation (Stichting) constituée sous les lois des Pays-Bas et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017CA Amsterdam et immatriculée auprès du registre de commerce de la chambre de commerce d'Amsterdam (handelsregister van de Kamers van Koophandel voor Amsterdam) sous le numéro 34393469 (l'Actionnaire),

ici dûment représentée par Madame Anja Lakoudi ayant son adresse professionnelle à 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «HANSAINVEST TRUST SA» (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un associé unique (ci-après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptées par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres

opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tel que décrit dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième vendredi de mai de chaque année à 11.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Si la Société est gérée par un Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration doit être constitué d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B, tel que déterminé par l'Associé Unique ou les actionnaires.

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et Des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société dont au moins l'un d'entre eux sera un administrateur de catégorie B ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Le ou les réviseurs d'entreprises agréé(s) sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de la Société (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par la Société, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à

entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a de Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelque démarche à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront incluses dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 24. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 25. Subordination. Tous les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.750 (mille sept cent cinquante euros).

Résolutions de l'actionnaire

Le comparant susvisé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 5 (cinq), 2 (deux) administrateurs étant des administrateurs de catégorie A et les 3 (trois) autres administrateurs étant des administrateurs de catégorie B;

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie A de la Société:

- Stephan Blohm, né le 25 janvier 1970 à Bremerhaven, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 14 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg; et

- Peter Schruden, né le 31 décembre 1965, à Wittlich, Allemagne et ayant son adresse professionnelle à 14 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg;

et les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B de la Société:

- Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trèves, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

- Heike Kubica, née le 23 juillet 1974 à Lutherstadt Eisleben, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

- Anja Lakoudi, née le 23 décembre 1977 à Schlema, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

3. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2011;

4. le siège social de la Société est fixé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LAKOUDI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 19 octobre 2010. Relation: MER / 2010 / 1920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143953/713.

(100164918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

RGI Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.391.

Extrait des décisions prises par l'associée unique et par le conseil de gérance en date du 26 octobre 2010

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

3. Le nombre des gérants de catégorie A a été diminué de 2 (deux) à 1 (un).

4. M. Frédéric SEINCE, administrateur de sociétés, né à Rodez (France), le 1^{er} février 1970, demeurant professionnellement à L-3279 Bettembourg, 14, rue de la Scierie, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

5. Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur, à L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

RGI Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010144097/20.

(100164968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

HDV International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.072.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143954/10.

(100165172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Herculon Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 133.154.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143956/9.

(100165583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

HGS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 156.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010143959/14.

(100165297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

International Glasholding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 33.988.

Les Bilans aux 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143977/10.

(100165173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

HGS Luxembourg LLC, S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 156.125.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of HGS Luxembourg LLC, SCS, a limited partnership ("société en commandite simple") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg in the process of being registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, section B, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 11, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Mr. Tamas MARK, employee, residing professionally in L-2613 Luxembourg, 7 place du Théâtre.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer M^e Quentin RUTSAERT, avocat à la Cour, residing professionally in L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declare and requests the notary to state the following:

I.- The partners, present or represented, as well as the number of their units held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the partners, the proxies of the represented partners, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

II.- The proxies of the represented partners, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- As appears from the attendance list, the twenty thousand (20,000) units of one United States Dollar (USD 1.-) each representing the whole capital of the company, are present or represented, so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

IV.- That the agenda of the Meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the unit capital by an amount of one United States Dollar (USD 1.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) to twenty thousand one United States Dollars (USD 20,001) by the issue of one (1) new unit with a par value of one (1) United States Dollar (USD 1.-) together with a share premium of seventy-six million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 76,799,999.-);

And

Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the new one (1) share together with its share premium of seventy-six million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 76,799,999.-) by contribution in kind consisting of an uncontested, current and immediately exercisable claim of seventy-six million eight hundred thousand United States Dollars (USD 76,800,000) existing against the Company in favour of HGS International S.à r.l. being the Limited Partner of the Company;

2. Amendment of article four, first paragraph, of the articles of association of the Company in accordance with the above;

3. Amendment of the books and registers of the Company in accordance with the above changes with power and authority granted to any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) SA, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes.

After the foregoing was approved by the Meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

The Meeting resolves to increase the unitcapital by an amount of one United States Dollar (USD 1.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) to twenty thousand one United States Dollars (USD 20,001) by the issue of one (1) new unit with a par value of one (1) United States Dollar (USD 1.-) together with a share premium of seventy-six million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 76,799,999.-), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of an unquestioned claim, existing in favour of HGS Luxembourg S.à r.l., being the Limited Partner of the Company, amounting to seventy-six million eight hundred thousand United States Dollars (USD 76,800,000).

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the Limited Partner of the Company, represented as stated here above, which declares to subscribe to one (1) new unit with a par value of one (1) United States Dollar (USD 1.-) together with a share premium of seventy-six million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 76,799,999.-) and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Company and in favour of the Limited Partner of the Company for an amount of seventy-six million eight hundred thousand United States Dollars (USD 76,800,000) (the «Contributed Assets»).

The evidence of existence and the amount of the Contributed Assets have been given to the undersigned notary by a certificate of acknowledgement of debt signed by the General Partner of the Company and by a certificate of renunciation to the claims signed by the Limited Partner of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolutions, the Meeting resolves to amend article four, first paragraph, of the articles of association of the Company, in order to give it the following wording:

“The subscribed unit capital of the Partnership is set at twenty thousand one United States Dollars (20,001.- USD) represented by twenty thousand one (20,001) units of one United States Dollar (1.- USD) each, of which two (2) units are held by the General Partner (the Units of the General Partner), and 19,999 (19,999) units are held by the Limited Partner (the Units of the Limited Partners, and together with the Units of the General Partner, the "Units"). All units are fully paid up. Each unit is entitled to one vote in any voting by the Partners.”

Third resolution

The Meeting resolves to amend the books and registers of the Company in accordance with the above changes with power and authority granted to any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) SA, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at six thousand seven hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de "HGS Luxembourg LLC, SCS", une société en commandite simple régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-5365 Münsbach, Luxembourg, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 11 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tamas MARK, employé, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 7 place du Théâtre.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Quentin RUTSAERT, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

II.- Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

III.- Il ressort de la liste de présence que les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur de un US Dollar (1,- USD) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de un US Dollar (1,- USD) pour le porter de son montant actuel de vingt mille US Dollars à vingt mille un US Dollars (20.001,- USD) par l'émission de une (1) nouvelle part sociale avec une valeur nominale de un US Dollar (1,- USD) et une prime d'émission de septante-six millions sept cent nonante-neuf mille neuf cents nonante-neuf US Dollars (76.799.999,- USD);

Et

Souscription, intervention du souscripteur et libération de la nouvelle part ainsi que de la prime d'émission de septante-six millions sept cent nonante-neuf mille neuf cents nonante-neuf US Dollars (76.799.999,- USD) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible existant à charge de la Société au profit de HGS International S.à r.l. (l'associé commanditaire de la Société) pour un montant de septante-six millions huit cent mille US Dollars (76.800.000,- USD);

2.- Modification de l'article quatre, paragraphe premier des statuts de la Société conformément à ce qui précède;

3.- Mise à jour des livres et registres de la Société conformément à ce qui précède et octroi de pouvoirs à tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) SA de procéder à de telles mise à jour pour le compte de la Société.

V.- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un US Dollar (1,- USD) pour le porter de son montant actuel de vingt mille US Dollars à vingt mille un US Dollars (20.001,- USD) par l'émission de une (1) nouvelle part sociale avec une valeur nominale de un US Dollar (1,- USD) et une prime d'émission de septante-six millions

sept cent nonante-neuf mille neuf cents nonante-neuf US Dollars (76.799.999,- USD), laquelle est intégralement libérée par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible existant à son profit et à charge de la Société pour un montant de septante-six millions huit cent mille US Dollars (76.800.000,- USD);

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite l'associé commanditaire de la Société agissant comme souscripteur, lequel déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de un US Dollar (1,- USD) assortie d'une prime d'émission de septante-six millions sept cent nonante-neuf mille neuf cents nonante-neuf US Dollars (76.799.999,- USD) et la libérer intégralement par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible existant à son profit et à charge de la Société pour un montant de septante-six millions huit cent mille US Dollars (76.800.000,- USD)

La justification de l'existence et le montant de ladite créance ainsi apportée ont été rapportées au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par l'associé commandité de la Société ainsi que par une déclaration de renonciation signée par l'associé commandité de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article quatre, paragraphe premier des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt mille un US Dollars (20.001,- USD) divisé en vingt mille et une (20.001) parts d'un US Dollar (1,- USD) chacune, dont deux (2) parts sont détenues par le Gérant Commandité (les «Parts du Gérant Commandité»), et dix-neuf mille neuf cent nonante-neuf (19.999) parts sont détenues par l'associé commanditaire (les «Parts de Commanditaires», et ensemble avec les parts du Gérant Commandité, les «Parts»). Toutes les parts sont entièrement libérées. Chaque part donne droit à un vote lors de tout vote des associés.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de mettre à jour des livres et registres de la Société conformément à ce qui précède et octroi de pouvoirs à tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) SA de procéder à de telles mise à jour pour le compte de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à six mille sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. MARK, Q. RUTSAERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2010. LAC/2010/46099. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143961/174.

(100165553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

HGS Luxembourg LLC, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 156.125.

Statuts coordonnés déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010143960/14.

(100165411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Hymmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 93.951.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAUTECOEUR Yvan

Administrateur

Référence de publication: 2010143963/11.

(100165696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Innisfree F3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.742.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58814 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143964/9.

(100165187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**Innovative Solutions and Advisory Services for European Business S.A., Société Anonyme,
(anc. Isaseb S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 130.226.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143965/11.

(100165020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

veNova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.687.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04.10.2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Roman MERTES

(résidant professionnellement à L-5365 MUNSBACH, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Thomas AMEND

(résidant professionnellement à L-5365 MUNSBACH, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Christian MEYER-VAHRENHORST

(résidant professionnellement à L-5365 MUNSBACH, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Sinan NARIN

(résidant professionnellement à L-5365 MUNSBACH, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Commissaire

Reinhard SCHULZ

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010145575/23.

(100166256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Immobilière de Abweiler S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 298, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 34.600.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour IMMOBILIERE DE ABWEILER S.A.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010143966/13.

(100165669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Inari Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 49.648.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour INARI REAL ESTATE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010143967/12.

(100165449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

East - West International, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 104.682.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of October.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "EAST - WEST INTERNATIONAL", (the "Company"), with registered office in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 104.682, incorporated pursuant to a deed of Me Maître Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, on the 1st day of December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 189 of the 3rd day of March 2005,

The meeting is presided by Ms. Davy PICK, Accountant, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the social purpose by abandonment of the statute of holding company governed by the law of July 31st, 1929, by transforming the company into fully taxable company of financial participation, with effect at the day of the deed.

2. Subsequent amendment of the purpose of the company, in order to give it the following wording:

"The purpose of the company is to perform all transactions relating to the taking of interests in any form whatsoever in any company, as well as administration, management, monitoring and implementation of such holdings.

It may more specifically use its funds for the setting-up, the management, the development and the winding up of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origins. It may participate in the creation, the development and the control of any company, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase any other way whatever securities and patents, it may account them, by sale, exchange or in any other way. The company may grant to companies in which it has any kind of interest, any support, loans, advances or guarantees.

The object is further to merger, or enter into any partnership, conclude collaboration agreement, union of interests, reciprocal concession or co-operation with any company, firm or individuals carrying out any business within the objects of the company or which is capable of carrying on so directly or indirectly to benefit the company and to acquire, hold, sell, deal with or dispose of any shares, stocks, or securities or other interests in such company and to guarantee the contracts or liabilities of, subsidize, or otherwise assist any such company.

In general the company may carry out any commercial, industrial, and financial activity, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3. Complete rewording of the articles of association in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10th August 1915 as modified.

4. Miscellaneous.

B) That the sole shareholder represented, as well as the number of the shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the empowered of the represented shareholder, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the power of attorney of the represented sole shareholder, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and that the sole shareholder represented, declares having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

First resolution

The meeting decides:

- to abandon the statute of holding company governed by the law of July 31st, 1929 and to transform the Company into fully taxable company of financial participation, with effect at the day of the deed;
- to modify the purpose of the Company and to the wording as reproduced under point 2) of the agenda;
- to reword completely the articles of association in order to put them in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10th August 1915 as modified.

Second resolution

In order to reflect such action, the meeting decides the following restate of the articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

A. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "EAST - WEST INTERNATIONAL", (hereafter referred as to the "Company").

The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 2. The purpose of the company is to perform all transactions relating to the taking of interests in any form whatsoever in any company, as well as administration, management, monitoring and implementation of such holdings.

It may more specifically use its funds for the setting-up, the management, the development and the winding up of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origins. It may participate in the creation, the development and the control of any company, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase any other way whatever securities and patents, it may account them, by sale, exchange or in any other way. The company may grant to companies in which it has any kind of interest, any support, loans, advances or guarantees.

The object is further to merger, or enter into any partnership, conclude collaboration agreement, union of interests, reciprocal concession or co-operation with any company, firm or individuals carrying out any business within the objects of the company or which is capable of carrying on so directly or indirectly to benefit the company and to acquire, hold, sell, deal with or dispose of any shares, stocks, or securities or other interests in such company and to guarantee the contracts or liabilities of, subsidize, or otherwise assist any such company.

In general the company may carry out any commercial, industrial, and financial activity, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

B. Share capital - Shares

Art. 3. The subscribed share capital is fixed at forty thousand euro (EUR 40,000.-) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of forty euro (EUR 40.-) each.

Art. 4. The shares are registered shares.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The general meeting may entrust the Board of Directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

C. Board of directors

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of association are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the Company.

Art. 7. Towards third parties the Company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the Company validly with the public administrations.

Art. 8. The Company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

D. Supervision of the company

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The annual general meeting shall be held on the third Wednesday in May at ten o'clock in the morning in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year - Profits

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the Board of Directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable law

Art. 14. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,000.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EAST - WEST INTERNATIONAL", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.682, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 189 du 3 mars 2005

L'assemblée est présidée par Madame Davy PICK, comptable, résident professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

2. Modification subséquente de la formulation de l'objet social pour donner lui teneur suivante:

«La société a pour objet, de réaliser toutes les transactions en relation avec la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut plus particulièrement employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines. Elle peut participer à la création, la mise en valeur et le contrôle de toutes entreprises et acquérir par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets, elle peut les mettre en valeur par vente, transfert, échange ou encore autrement. La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt, tous supports, prêts, avances ou garanties.

La société peut en outre fusionner, s'associer, conclure des accords de collaboration, d'union d'intérêts, de concession réciproque ou de coopération avec toutes autres entreprises ou personnes, dont l'activité s'insère dans le cadre de l'objet social de la société, ou qui sont en mesure d'être exercées, soit directement, soit indirectement, au profit de la société. Elle peut acquérir, détenir, vendre, traiter ou disposer d'actions, titres ou obligations ou d'autres intérêts dans de telles sociétés et d'en garantir les contrats et engagements, prêter et ou accorder toute autre assistance à de telles sociétés.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utile pour l'accomplissement de son objet.»

3. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

4. Divers.

B) Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions possédés par lui, est porté sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par le mandataire de l'actionnaire unique, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée et que l'actionnaire unique représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et de transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte;
- de modifier l'objet social et d'adopter la formulation reproduite comme dans l'ordre du jour sous le point 2) ci-avant;
- de reformuler complètement les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide la refonte suivante des statuts:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "EAST - WEST INTERNATIONAL", (ci-après dénommée la "Société").

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, de réaliser toutes les transactions en relation avec la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut plus particulièrement employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines. Elle peut participer à la création, la mise en valeur et le contrôle de toutes entreprises et acquérir par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets, elle peut les mettre en valeur par vente, transfert, échange ou encore autrement. La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt, tous supports, prêts, avances ou garanties.

La société peut en outre fusionner, s'associer, conclure des accords de collaboration, d'union d'intérêts, de concession réciproque ou de coopération avec toutes autres entreprises ou personnes, dont l'activité s'insère dans le cadre de l'objet social de la société, ou qui sont en mesure d'être exercées, soit directement, soit indirectement, au profit de la société. Elle peut acquérir, détenir, vendre, traiter ou disposer d'actions, titres ou obligations ou d'autres intérêts dans de telles sociétés et d'en garantir les contrats et engagements, prêter et ou accorder toute autre assistance à de telles sociétés.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utile pour l'accomplissement de son objet.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du

jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.000,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Davy PICK, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2010. Relation GRE/2010/3598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145248/461.

(100166365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Inari Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 49.648.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *INARI REAL ESTATE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010143968/12.

(100165450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

ING European Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.249.

Il est porté à la connaissance de tiers que Lux Business Management S.à r.l., gérant de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010143969/14.

(100165102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

ING Industrial Real Estate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.550,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.985.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- le siège social de la société IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010;
- l'adresse professionnelle de M. Sean Murray, gérant de la société émarginée est désormais fixée au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 Octobre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010143972/16.

(100165552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

L.G.S.H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 48.721.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour L.G.S.H. S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010144001/12.

(100165131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

ING REEOF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.522.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.073.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- ING REEOF Soparfi B S.à r.l., actionnaire de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010,
- IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010,
- Monsieur Nicolas Schreurs, gérant de la société émarginée, a désormais son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010143974/18.

(100164910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Institut für Angewandte Betriebswirtschaft Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 61.845.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143975/9.

(100164939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Interlock Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.708.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143976/9.

(100165637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Investment 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.502.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2010 tenue au siège social de la Société, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société
- de conserver les livres administratifs et comptables de la Société au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce pour une durée de cinq années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010143981/18.

(100164944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Intrasteel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.093.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2010

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur de cette société.

Nomination de Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Thierry SCHMIT.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A. en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ.

Pour la société

INTRASTEEL S.A.

Référence de publication: 2010143978/17.

(100165499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Coatink Consultancy GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.398.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am neunzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Sind erschienen:

1. Herr Cornelis BOUMAN, Laborleiter, geboren in Maassluis (Niederlande) am 1. Januar 1947, wohnhaft in B-4784 Sankt-Vith, Ober-Emmels 19A;

2. Frau Maya Céline Désirée VAN DER BEEK, Kauffrau, geboren in Nieuw-Lekkerland (Niederlande) am 9. September 1951, wohnhaft in B-4784 Sankt-Vith, Ober-Emmels 19A.

Welche Kompargenten erklären, zwischen ihnen und denjenigen, die später Teilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts zu gründen, die den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet „COATINK CONSULTANCY GmbH“.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beratung, Projektleitung, Forschung und Entwicklung, sowie die Durchführung von Schulungen im Bereich der Lack- und Druckfarbenindustrie.

Der Handel mit, sowie der Import und Export von Waren jeglicher Art.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit getroffen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR).

Art. 6. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern sowie an Drittpersonen frei übertragbar.

Im Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, die nicht Gesellschafter sein müssen und von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer derer Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, egal wie viele Anteile er besitzt. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich ordentlich bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit, Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Mindestens fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

Abschätzung, Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf € 800.- abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) wurden wie folgt gezeichnet:

- Maya Céline Désirée VAN DER BEEK, vorbenannt,	80
- Cornelis BOUMAN, vorbenannt,	20

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Außerordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Teilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.

Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird:

Herr Cornelis BOUMAN, vorbenannt.

2) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

3) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 22.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbruck, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. BOUMAN, M. VAN DER BEEK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 20 octobre 2010. DIE/2010/10214. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Ettelbrück, den 4. November 2010.

P. PROBST.

Référence de publication: 2010146900/91.

(100168098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Intrasteel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.093.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143979/10.

(100165500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Invas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 130.474.

L'an deux mille dix.

Le trente septembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVAS S.A., avec siège social à L-4334 Esch/Alzette, 29, rue des Tramways, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 130.474,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1993 du 14 septembre 2007.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-François JACOBÉ, enquêteur, avec adresse professionnelle à L-4123 Esch/Alzette, 3, rue du Fossé.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les SOIXANTE-DEUX (62) ACTIONS d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (€ 500,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la réalisation d'enquêtes privées.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

2. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle à L-4123 Esch/Alzette, 3, rue du Fossé.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre (4) des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la réalisation d'enquêtes privées.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-4123 Esch/Alzette, 3, rue du Fossé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jacobe, Conde, Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11763. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010143980/53.

(100165010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Iridium Investholding Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.796.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143983/9.

(100165638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Isodon Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.702.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143984/9.

(100165639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

IV Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.054.

Par résolution signée en date du 13 octobre 2010, l'associé unique a décidé de nommer Ashley Le Feuvre, avec adresse au Templar House, Don Road, JE1 2TR St Helier, Jersey, au mandat de gérant, avec effet au 29 septembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143990/13.

(100165029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Firebird Mongolia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 154.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010143992/14.

(100165134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

JFDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.653.

—
Rectificatif à la mention déposé sous le n° L100107852 le 20/07/2010

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Octobre 2010.

Référence de publication: 2010143993/11.

(100165607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Joan Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.849.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 29/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010143994/10.

(100165427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Knollwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 127.133.

—
Les comptes annuels rectifiés au 9 avril 2008, déposés le 06.10.2008 sous la référence n°LO80147528.04 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Knollwood S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010143996/13.

(100165597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

de Wouters d'Oplinter & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 130.867.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de De Wouters d'Oplinter & Cie tenue au siège social le 03 août 2010 à 11 heures

Résolutions

1. L'assemblée approuve la modification de l'adresse de l'associé commandité et gérant:

Monsieur Olivier de Wouters d'Oplinter

Rue Saint-Henri 90

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Belgique

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Solange Leurquin / Vincent Demeuse / Thomas de Wouters d'Oplinter
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2010144205/20.

(100165749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Kensalys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 74.503.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2010

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

KENSALYS S.A.

Référence de publication: 2010143998/14.

(100165625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Kensalys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 74.503.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143999/9.

(100165626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.041.243.516,45.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 112.003.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 26 octobre 2010

L'associé unique a décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l.

Signature / Signature

Un Mandataire / Un Mandataire

Référence de publication: 2010144639/25.

(100164765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Koppelwee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 131.474.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour KOPPELWEE S.A. R.L.

Arend Consult S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010144000/13.

(100165670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Latitude Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 143.333.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144003/9.

(100165387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

LeverageSource VI S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 138.094.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 25 octobre 2010

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 20 juillet 2010.

A Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010144005/15.

(100165491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Olympus Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 121.183.

Extrait des résolutions prises par assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 27 octobre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 octobre 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Monsieur Nicolas Kruchten n'est plus gérant de la Société
- Monsieur Carlo Schneider, 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société

La Société a été informée du changement de l'adresse professionnelle de Monsieur Lennart Stenke, gérant, au 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Un Mandataire

Référence de publication: 2010144069/17.

(100165016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Juegdgëigner Lëtzebuerg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3916 Mondercange, 20, Op Dirbett.

R.C.S. Luxembourg F 8.518.

STATUTS

Chapitre I^{er} - Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. La dénomination de l'association est "Juegdgëigner Lëtzebuerg".

L'association est régie par

- les présents statuts,
- la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée par la suite (nommée ci-après: loi du 21 avril 1928) et applicable pour toutes les questions non réglées par les présents statuts.

La liste des membres actifs se présente actuellement comme suit:

- François Juchem, demeurant à Bascharage
- Guy Hopp, demeurant à Mondercange
- Léa Delleré, demeurant à Eischen
- Liette Balk, demeurant à Fentange
- Luc Rasquin, demeurant à Esch-sur-Alzette
- Mireille Lang, demeurant à Luxembourg
- Monique Klein, demeurant à Mondercange
- Pascale Vion, demeurant à Mondercange
- Ren Spautz, demeurant à Angelsberg
- Yvonne Paulus, demeurant à Rodange

Art. 2. Son siège social est établi à 20, Op Dirbett, L-3916 Mondercange. Il peut être transféré par décision du conseil d'administration à toute autre adresse.

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Chapitre II - Objet

Art. 4. L'association a pour objet de:

- a) créer, promouvoir et favoriser par tous les moyens légaux un projet visant le remplacement progressif de l'exercice actuel de la chasse-loisir par une structure gouvernementale composée de gardes-faune professionnels. Ces agents techniques à plein temps assureront une protection et une régulation du gibier, en cas de besoin, qui est plus équitable et plus environnementale, dans un esprit de saines conceptions écologiques, économiques et éthiques.
- b) sensibiliser le public sur les avantages environnementaux et éthiques d'une nouvelle structure de conservation et de surveillance de la faune, loin des intérêts personnels de l'actuelle chasse-loisir.

Art. 5. L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Art. 6. Elle est tenue de garder une stricte neutralité en matière confessionnelle, idéologique et politique.

Chapitre III - Membres, Admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations

Art. 7. L'association se compose de membres actifs dont le nombre ne peut être inférieur à trois.

Art. 8. Peut devenir membre actif de l'association toute personne physique qui déclare adhérer aux présents statuts, qui fait une demande écrite, qui soutient activement par une fonction le comité et qui paie une cotisation annuelle, fixée par l'assemblée générale ordinaire et ne pouvant dépasser le montant de 100 Euros. L'assemblée générale approuve la liste des membres actifs. Seuls les membres actifs ont le droit de vote.

Art. 9. La démission et l'exclusion d'un membre actif sont réglées par la loi du 21 avril 1928.

Art. 10. Peuvent être exclus les membres actifs qui agissent à l'encontre des présents statuts ou qui de quelque manière que ce soit, nuisent au bon fonctionnement de l'association ou à sa bonne réputation.

Art. 11. En dehors des membres actifs l'association a des membres adhérents.

Art. 12. Peut devenir membre adhérent de l'association toute personne physique qui paie une cotisation annuelle, fixée par l'assemblée générale ordinaire et ne pouvant dépasser le montant de 50 Euros. Les personnes morales sont exclues de la qualité de membre. L'association ne peut accepter aucun don venant d'une personne morale.

Art. 13. L'association peut avoir des membres donateurs et/ou des membres d'honneur.

Chapitre IV - Assemblée générale

Art. 14. Les attributions et le déroulement de l'assemblée générale sont réglés par la loi du 21 avril 1928.

Art. 15. L'assemblée générale est composée de tous les membres actifs. Les membres adhérents pourront y assister sans pour autant avoir un droit de vote.

Art. 16. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an au courant du premier trimestre. Le conseil d'administration en fixe la date et l'ordre du jour. La convocation par le conseil d'administration de tous les membres actifs et adhérents doit avoir lieu par écrit et avec indication de l'ordre du jour au moins 5 jours avant l'assemblée générale.

Art. 17. Pour des raisons majeures, le conseil d'administration peut convoquer une assemblée extraordinaire.

Art. 18. Le rapport de l'assemblée générale sera transmis à tous les membres actifs.

Chapitre V - Conseil d'administration

Art. 19. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres actifs au moins et de 10 membres actifs au plus, élus en son sein et nommés par l'assemblée générale à la majorité absolue des voix.

Art. 20. Les administrateurs sont élus pour 3 ans et toujours révocables par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 21. En cas de vacance de poste, le conseil d'administration peut y pourvoir provisoirement par cooptation jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 22. Le conseil d'administration élit en son sein un/e président/e, un/e vice-président/e, un/e secrétaire et un/e trésorier/ère, le cumul de ces postes n'étant pas possible.

Art. 23. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association et il la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tous actes qui engagent l'association en toutes circonstances doivent être signés par deux membres du conseil d'administration, dont obligatoirement le président ou le vice-président qui n'ont pas à justifier à l'égard des tiers d'une délibération ou décision ou autorisation préalable du conseil d'administration.

Art. 24. Il se réunit aussi souvent que les affaires de l'association l'exigent, sur convocation du président et au moins quatre fois par an. Les décisions y sont prises à la majorité des membres présents. La présence de la majorité des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Si ce n'est pas le cas, ces délibérations seront reportées à une prochaine séance où elles seront mises au vote à la majorité des membres présents.

Art. 25. Le membre du conseil d'administration soumet toute action, agissement ou initiative à titre personnel ou privé en relation avec les buts et les objets poursuivis de l'association, à une délibération préalable du conseil d'administration.

Art. 26. En cas de partage des voix, celle du président/e ou de son remplaçant/e est toujours prépondérante.

Chapitre VI - Exercice social

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence avec la ratification des statuts et l'assemblée générale extraordinaire constituante, et finira le 31 décembre 2010.

Art. 28. Les comptes sont tenus et réglés par le trésorier ou son suppléant. Chaque mouvement doit être justifié par une pièce comptable. Les livres, les comptes et la caisse font l'objet d'un contrôle par les deux réviseurs de caisse désignés par l'assemblée générale. L'excédent favorable appartient à l'association.

Chapitre VII - Ressources

Art. 29. Les ressources se composent des cotisations des membres, des subventions et des subsides accordés par les pouvoirs publics, des recettes pouvant résulter d'organisations ou de manifestations, des dons et legs à l'association.

Chapitre VIII - Dissolution / Liquidation, Modifications

Art. 30. En cas de dissolution ou de liquidation, le solde excédentaire de l'actif social sera réparti à une ou plusieurs Associations pour la Protection des Animaux.

Art. 31. Toute modification à la liste des membres actifs désignés au conseil d'administration lors de l'assemblée générale constitutive du 20 octobre 2010, ainsi que toute autre modification aux présents statuts sera signalée conformément à la loi du 21 avril 1928 et déposée auprès du registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Liette Balk / Léa Delleré / Guy Hopp / François Juchem / Monique Klein /
Mireille Lang / Yvonne Paulus / Luc Rasquin / Ren Spatz / Pascale Vion.

Référence de publication: 2010146764/100.

(100166533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.